

Connaître et sauver

l'Outarde canepetière

Les Cahiers de
NATURESSONNE

n°5 - 1995



NatureSsonne

Rédaction

Serge URBANO, NaturEssonne.

avec la collaboration bénéfique de :

Jean-Marie BOUTIN, Office National de la Chasse ;

Christophe CHASSANDE, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Essonne ;

Jean-Philippe SIBLET, Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France ;

Maud URBANO, soutien et patience...

Remerciements

*À tous ceux qui ont étudié l'Outarde et qui se sont souciés de sa survie,
en particulier H. SCHULZ, M. MÉTAIS, M. BENMERGUI*

Et A. BERNARD, J.-J. BOUSSAINGAULT, S. BOUTINOT, G. CHEYLAND, S. CRAMP, C. DRONNEAU,
C. EGRETEAU, A. FONTAINE, P. GEROUDET, G. GERVASI, E. GUILMAULT, J. HERBET, C. HERNANDEZ,
C. JOLIVET, A. LABITTE, F. LEBLOCH, P. LECOMTE, H. MAURIN, G. ROCAMORA, S. VOISIN, L. YEATMAN

Illustrations

donnant le privilège de pénétrer dans l'intimité de l'Outarde,

- de E. ABBÉ et J.P. PILLE pour les dessins ;

- et de J. F. ARCANGER, L. BARBIER, M. BENMERGUI, T. CENSE et J. COATMEUR pour les photographies.



© NaturEssonne, 6 route de Montlhéry - 91310 LONGPONT-SUR-ORGE. Droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

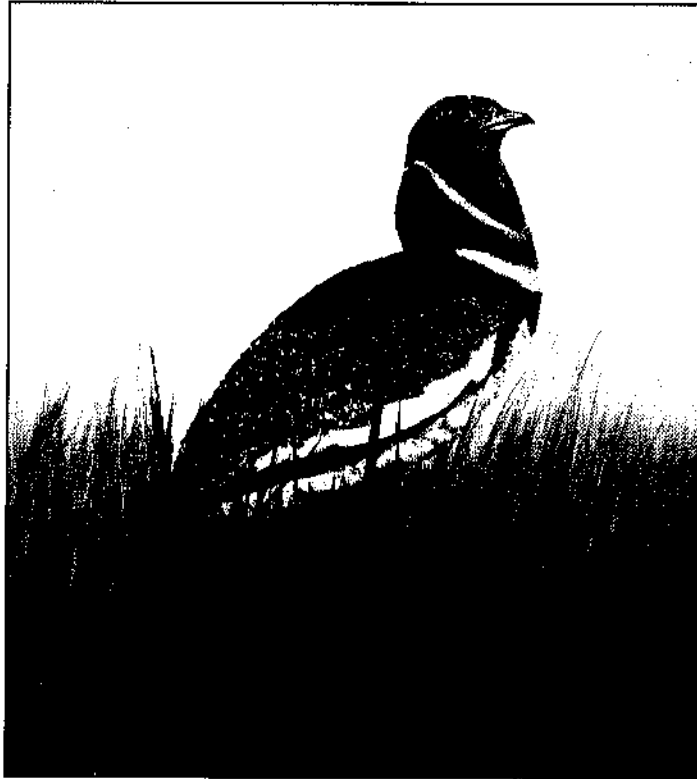
Maquette et mise en pages : J. P. PILLE

Imprimé en France par MAURY-IMPRIMEUR S.A. - 45300 MANCHECOURT

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1997

Connaître et sauver

l'Outarde canepetière



NaturEssonne

Avant-propos

L'Outarde canepetière, espèce fascinante, est aujourd'hui fortement menacée.

Oiseau des steppes aux mœurs primitives, l'Outarde incarne la vie sauvage et secrète, rare, hors de nos références habituelles.

Espèce emblématique des plaines cultivées, l'Outarde, avec ses exigences écologiques, supporte mal leurs mutations et connaît un déclin catastrophique.

Connaître la biologie de l'Outarde et réaliser qu'elle devient maintenant une des espèces les plus menacées de France et d'Europe, c'est déjà contribuer à la sauver.

Sauver l'Outarde, c'est aussi chercher des réponses réalistes, avec la problématique et le coût de sa survie ; à l'interface de l'Agriculture et de l'Environnement, l'Outarde peut rassembler pour une gestion partenariale et durable.

Puisse cette brochure contribuer à la sauvegarde de l'Outarde, l'un des fleurons de notre avifaune de plaine.

S. URBANO

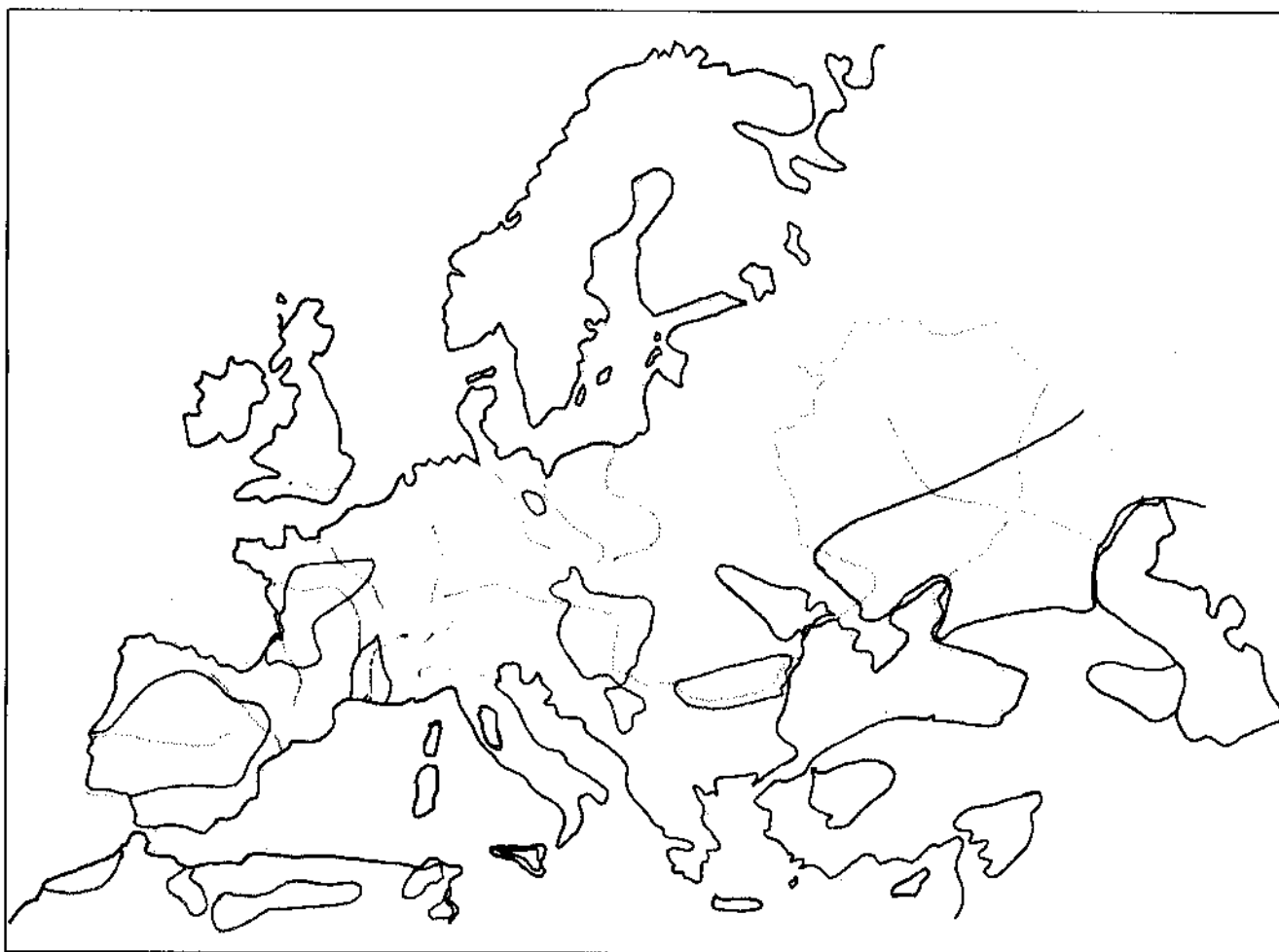


L'habitat primitif de l'Outarde.

L'OUTARDE, QUI EST-ELLE ?

L'Outarde canepetière fait partie des Otididés, famille d'oiseaux liée aux milieux steppiques et représentée dans le monde par 24 espèces. En Europe, deux espèces

sont présentes : la grande Outarde (*Otis tarda*) et la petite Outarde ou Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), divisée elle-même en deux sous-espèces, *Tetrax t. orientalis*, qui fréquente le sud de la



Carte de répartition des deux sous-espèces

Russie et de l'Asie, et *Tetrax t. tetrax*, notre Outarde, dans l'ouest de l'Europe.

La taille et le corps de l'Outarde (600 à 900 g pour 40/45 cm de haut) rappellent ceux de la poule faisane, mais avec la posture d'un oiseau marcheur et l'apparence d'un mini-échassier robuste sur pattes, adapté aux steppes. Il possède un long cou, qu'il dresse, en cas d'inquiétude, tel un périscope au-dessus de la végétation.

Le plumage de l'Outarde forme au premier abord une masse brunâtre, mais en détail, les parties supérieures et la pointe des ailes sont composées d'un ensemble de nuances brunes, ocre et noires, finement moucheté de blanc, alors que les ailes, le dessous du corps et de la queue sont uniformément blancs.

Les deux sexes ont un plumage sensiblement identique, sauf pendant la période de la reproduction (avril à juillet), où le mâle arbore son plumage nuptial : la tête prend des reflets gris-bleu avec, autour du cou, un magnifique collier noir entrecoupé de deux bandeaux d'un blanc éclatant ; l'un, assez large, en forme d'anneau horizontal marquant la base du cou, l'autre, plus fin, dessinant un V. Cette parure, arborée fièrement, est alors perceptible par les autres oiseaux à plus d'un kilomètre.

Lorsque l'oiseau est au sol, le mimétisme de son plumage et sa discrétion lui permettent de passer facilement inaperçu. Par contre, l'Outarde est reconnaissable en vol à son allure de canard et aux grandes plages blanches de ses ailes.

Le cri, émis par les mâles lors des parades nuptiales, est caractéristique. Seule une oreille



exercée repérera un «prett» court et sec, émis à intervalles réguliers.

L'OUTARDE, UNE OMNIVORE

Végétaux et insectes forment la nourriture de l'Outarde, dont la composition est liée aux disponibilités saisonnières de son habitat. Plutôt végétale en automne et en hiver, sa nourriture sera à dominante animale au printemps et en été, avec la sécheresse de la végétation et l'abondance des invertébrés, pour lesquels l'espèce marque une préférence, son régime alimentaire dépendant d'un habitat sous climat chaud et sec qui les favorise.

Pour les plantes : graines , feuilles, fleurs, inflorescences et jeunes pousses sont consom-



mées, alors que pour les invertébrés (jusqu'à 5 cm de long), l'Outarde préfère les sauterelles, criquets et grillons parmi les Orthoptères, carabes parmi les Coléoptères, ainsi que des petits papillons, des mouches et des larves.

Pendant leurs premières semaines de vie, les jeunes Outardes se nourrissent d'insectes, avec une préférence pour les criquets, qui assurent l'apport protéique indispensable à leur croissance.

UN HABITAT PARTICULIER

Les Otididés ont la particularité d'être liés Laux vastes étendues planes, et de posséder des mœurs essentiellement terrestres.

L'habitat typique de l'Outarde est composé de steppes naturelles herbacées avec peu ou pas d'arbres, ni de buissons. Toutes ont en commun un climat chaud et sec, un fort ensoleillement estival, une faible pluviosité, peu de relief et des sols drainants calcaires ou crayeux.

Progressivement, l'habitat de l'Outarde a changé avec sa mise en culture. Divisé en petites parcelles, cultures et prairies y alternent. Les cultures sont menées en rotation sur plusieurs années, avec blé, orge, et inclusion de plantes sarclées, de jachères (pour reposer la terre) et de légumineuses (luzerne, trèfle, ...) destinées aux animaux. Enfin, avec l'élevage, les prairies permanentes ou temporaires sont largement répandues.

En France, l'aire de répartition de l'Outarde s'étend suivant un axe nord-est/sud-ouest, où elle a colonisé la plupart des grandes plaines céréalières et d'élevage, ainsi que de petites zones isolées où l'espèce rencontre des conditions favorables.

Les plaines cultivées forment l'un des principaux habitats de l'Outarde ; l'espèce a trouvé, dans un environnement en lente mutation, un habitat de substitution caractérisé par :

- le maintien d'un paysage ouvert propre à son biotope d'origine ;
- une diversité floristique, dont la nature et l'alternance lui permettent tout au long des saisons de trouver son alimentation animale et végétale ;
- une couverture végétale en rapport avec sa taille, ni trop élevée (0,30/0,40 m), ni trop dense, afin qu'elle puisse se dissimuler, mais aussi observer.

Les parcelles en légumineuses, notamment en luzerne, en rassemblant ces caractéristiques, ont procuré à l'Outarde un habitat préférentiel.

Des milieux naturels qui conservent leur nature steppique forment l'autre habitat de l'Outarde ;

steppes primitives à graminées qui subsistent dans des zones inexploitées ou peu dénaturées par des activités humaines, comme en France, dans les aérodromes, les camps militaires..., et dans une steppe semi-aride relictuelle, la plaine de la Crau (delta fossile de la Durance dans les Bouches-du-Rhône).



Outarde femelle

MYSTÈRES D'UN OISEAU MIGRATEUR

Deux fois par an, les Outardes entament de longs déplacements pour retrouver l'habitat et les conditions climatiques qui répondent à leurs exigences biologiques du moment.

La population du Bassin parisien est ainsi totalement migratrice. Les oiseaux effectuent un voyage de 1 000 à 2 000 km entre les zones de reproduction des plaines cultivées, et celles d'hivernage dans les populations sédentaires

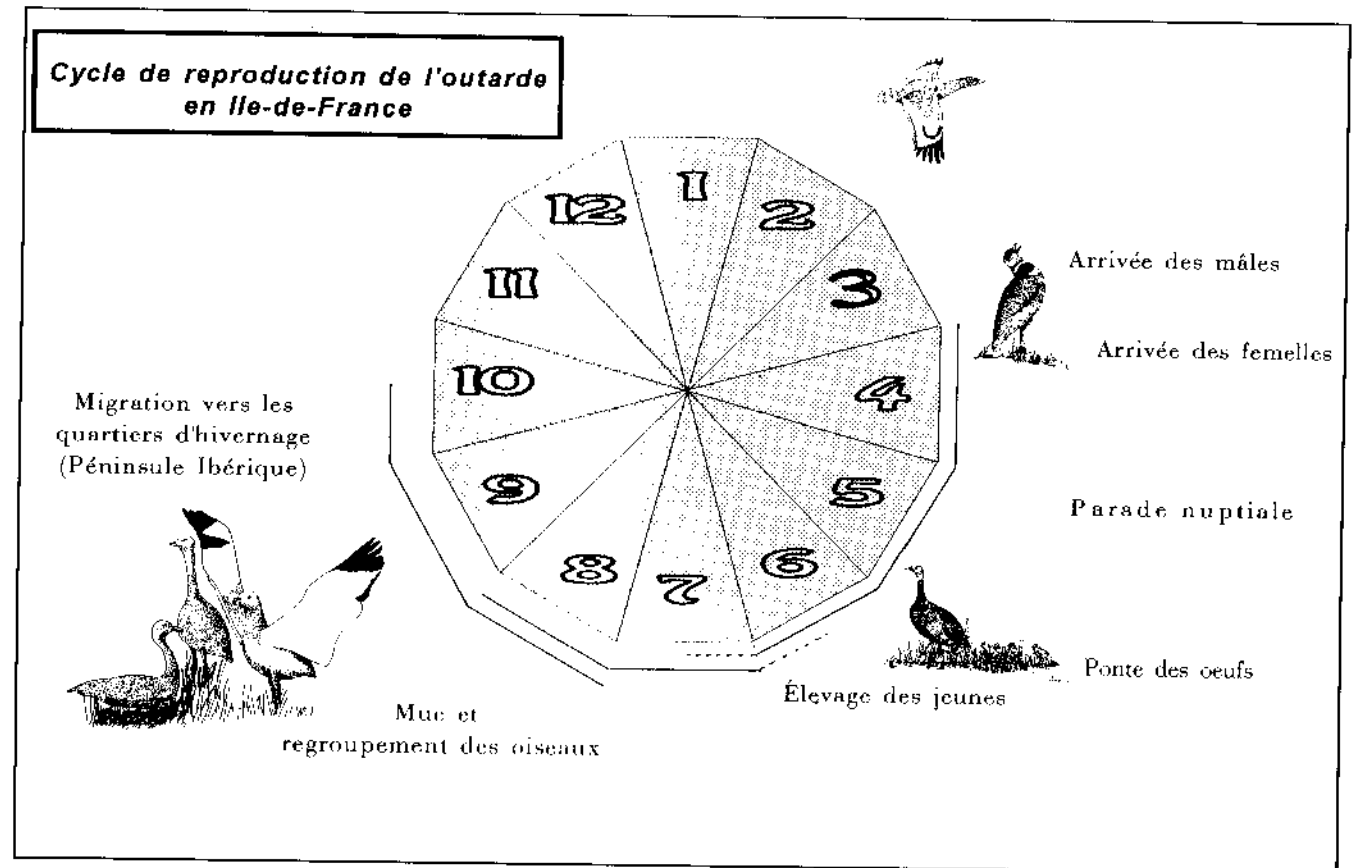
du Portugal et de l'Espagne, et peut-être en Afrique du Nord.

Actuellement, il est délicat d'affirmer que ce sont les mêmes Outardes qui reviennent au printemps. S'agit-il d'une simple pulsion migratoire d'oiseaux des populations sédentaires (des zones de reproduction désertées ont été fréquentées 20 ans après !) ? Y a-t-il une « mémoire du lieu de parade » pour les mâles, de nidification pour les femelles et surtout de naissance pour les jeunes ? Les détails de la migration de l'Outarde sont encore mal connus, hor-

mis ce retour d'année en année sur les sites de reproduction.

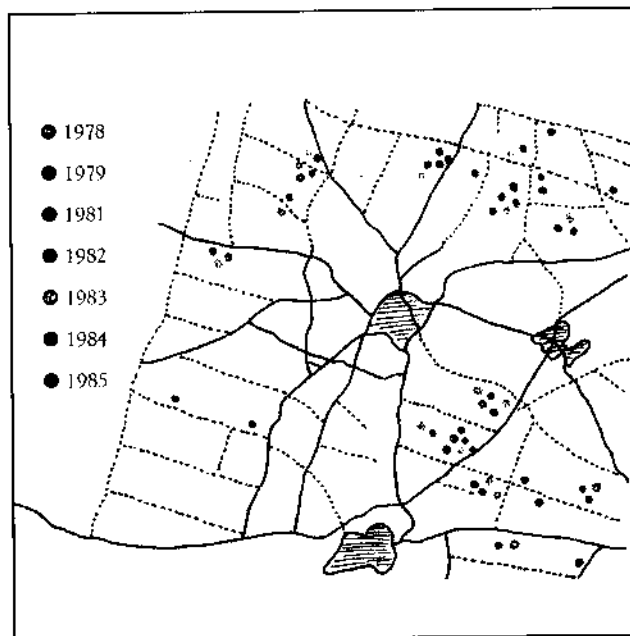
CYCLE ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

En mars-avril, les oiseaux reviennent de leurs zones d'hivernage et regagnent les sites traditionnels de reproduction ; leur relative concentration forme des colonies dont les unités fonctionnelles couvrent de 300 à 500 hectares.



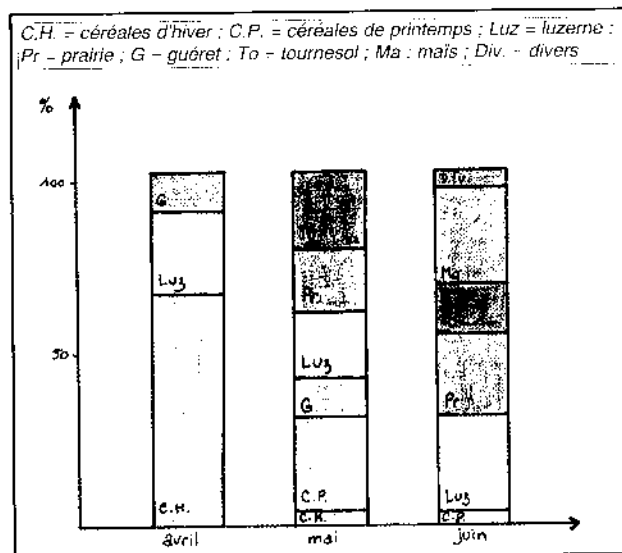
Les mâles, qui finissent de revêtir leur plumage nuptial, arrivent dès la fin mars, mais surtout dans la première quinzaine d'avril en Île-de-France (dates extrêmes : 28 mars au 23 avril) ; les femelles suivent discrètement, une ou deux semaines plus tard.

Par petits groupes mixtes, les oiseaux fréquentent de préférence les prairies et les cultures de légumineuses, qui leur fournissent alimentation et couvert protecteur. D'autres cultures comme les céréales, le colza, et les guérets formés par des semis (maïs et tournesol) sont aussi parcourues.



Concentration au cours des années de mâles chanteurs.

À partir de début mai débute la période de reproduction, moment important où les oiseaux entretiennent d'étroites relations entre eux et avec leur habitat. Au début, les deux sexes se



Utilisation successive des cultures par les mâles chanteurs.

séparent et chacun s'isole. Les mâles regagnent les arènes de parade traditionnelles ; si le paysage n'a pas changé, chacun réoccupe un territoire comprenant zone de cantonnement de 1 à 3 hectares et places de chant. Les arènes de parade sont visitées par les femelles qui se déplacent alors au sein d'un domaine étendu.

Les mâles territoriaux recherchent pour leur parade nuptiale des zones à végétation basse et dégagée. Ils occupent de préférence les terres nues et les parcelles à végétation basse (notamment en semis, en légumineuses et maintenant aussi en jachères). Suivant la croissance des plantes, ils sont contraints d'utiliser successivement les cultures dont la hauteur répond à leurs besoins comportementaux (moins de 30/40 cm

	MILIEU	Céréales	Friches	Prés	Prés avec végétation haute
ACTIVITÉS					
HIVER					
Séjour journalier			
Dortoir		
DÉBUT DE PARADE					
Mâle		
Femelle pendant la journée		
Femelle le soir		
PARADE ET COUVAISON					
Mâle		
Femelle couvant	
Mue		

Choix de l'habitat de l'Outarde (Alto Alentejo, Portugal, 1981 - 1984, d'après H. Schulz)



de haut), sans dédaigner la proximité d'autres plus fournies pour s'abriter.

À partir de la mi-mai, les femelles s'isolent pour la ponte et la couvaison. Avec une activité fortement diminuée, elles fréquentent un domaine de 20 à 30 hectares, qui se réduit au minimum lors de la couvaison, puis se cantonnent sur 3 à 5 hectares pour la conduite des poussins.

À partir de la mi-juin, l'activité nuptiale va baisser d'intensité avant de cesser courant juillet. Le comportement territorial des mâles s'estompe. Ils se regroupent, perdent leur plumage nuptial et fréquentent un domaine de 50 à 200 hectares, en recherchant les zones à végétation dense pour se cacher pendant la mue.

En août, sur des zones traditionnelles, les premiers rassemblements postnuptiaux réunissent mâles, femelles et jeunes de l'année. Sur un

domaine étendu, variant de 500 à 1 000 hectares, les oiseaux fréquentent chaumes et luzernes, colzas pour les repousses... Particulièrement méfiants, ils s'envolent à la moindre alerte.

Avec septembre, les Outardes se regroupent en bandes nombreuses (de 50 à 200 oiseaux et plus), avant leur futur départ vers les lieux d'hivernage, qui interviendra entre la fin septembre et début octobre. En Île-de-France, lorsque l'abondance de l'espèce le permettait encore, le 12 octobre est donné comme date de départ la plus tardive, avec un passage de retardataires ou d'égarés le 29 novembre 1960 dans la région de Meaux en Seine-et-Marne.

DES PARADES NUPTIALES FASCINANTES

Depuis leur retour de migration, les mâles sont revêtus de leur tenue nuptiale ; début mai, leur comportement change totalement avec la période de reproduction qui s'annonce. Pendant les mois de mai et juin, l'activité sociale de l'espèce va s'intensifier, entraînant de nouvelles relations entre les oiseaux. Une organisation sociale spécifique s'établit, comportant hiérarchie, comportements rituels et défense de territoire.

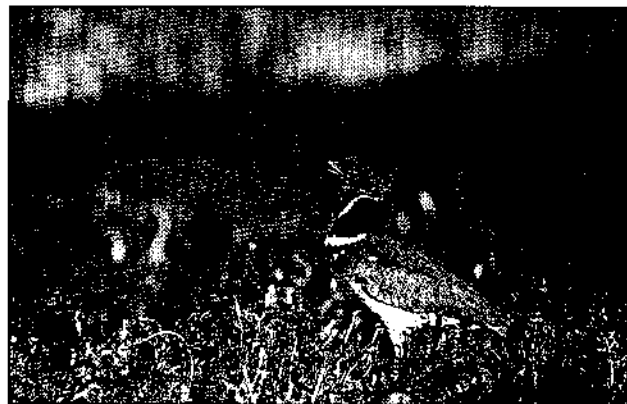
Loin de se disposer au hasard, les mâles montrent une tendance à se concentrer d'année en année en un lieu précis. L'ensemble de leurs territoires forme une arène « éclatée » de parade, où la majorité des mâles se trouve à moins de 500 m les uns des autres. Leurs densités

varient en France de 0,2 à 5 aux 100 hectares, suivant l'abondance locale de l'espèce, et atteignent même 10 mâles et plus aux 100 hectares dans les fortes populations portugaises.

Chaque mâle est fidèle à un site qui comporte de 2 à 5 postes de chant (ou aires de parades). Sur des placettes circulaires de 40 à 50 cm, généralement situées sur un point culminant et dégagé, il va chanter, défier ses concurrents, surveiller son territoire et développer toutes les facettes de la parade. L'endroit est caractéristique : le sol est battu à force d'être piétiné, couvert de fientes et de quelques plumes.

Le mâle abandonne toute discrétion et devient agressif. De courses effrénées à travers champs en poursuites aériennes impressionnantes, il manifeste clairement sa volonté de défendre l'exclusivité de son territoire terrestre et aérien contre l'intrusion d'autres mâles.

En début et en fin de journée, l'activité des mâles est la plus intense. Leur cri, traduisant leur état d'excitation, peut alors atteindre une fréquence d'émission de 5 secondes et porter jusqu'à 800 mètres. Collerette complètement





redressée, tête relevée et projetée en arrière, ils sont alors tellement excités qu'il n'est pas rare de les voir effectuer des sauts sur place (jusqu'à 1 mètre de haut) accompagnés de battements d'ailes, afin de se signaler au-dessus de la végétation. Ces manifestations spectaculaires auraient deux significations : le battement d'ailes correspondrait à un comportement territorial, et le saut, à une phase de la parade nuptiale pour attirer les femelles.

Curieusement, pendant cette période agitée, les femelles sont calmes et apparemment indifférentes. Elles vont fréquenter les arènes de parade, guidées par l'instinct de l'accouplement. Les parades des mâles constituent le phénomène d'attraction, avec pour le choix du partenaire, le degré d'agressivité envers les intrus, l'intensité de la parade, l'attractivité du territoire...

Le passage en vol d'une femelle sur le territoire des mâles déclenche sa poursuite, d'abord aérienne, puis terrestre, où finalement l'un des mâles, tête rentrée dans le cou, collerette hérissée, court à petits pas rapides derrière elle, en prémices à l'accouplement. Dans sa course, le mâle marque de brefs temps d'arrêt, où il lance son cri en balançant latéralement la tête et l'avant du corps. Après l'accouplement, la femelle s'isole pour la nidification. Le mâle retourne sur sa place de chant, sans prendre part à l'élevage des jeunes.

L'attachement des mâles à leurs places de chant a suscité bien des convoitises. Il existait, aux confins de la Beauce et du Gâtinais, une tradition de piégeage dite « au grillon ». Au bout d'une ligne tendue à partir de la place de chant, un grillon était accroché à l'hameçon, que l'Outarde devait avaler... Alors que, dans le Poitou, un piège était fixé à la patte droite d'une femelle empaillée, auquel le mâle se prenait lorsqu'il venait la couvrir.

UN HEUREUX ÉVÉNEMENT...

À partir de la mi-mai, après l'accouplement, les femelles s'isolent et recherchent les sites à forte couverture végétale pour nicher, parfois éloignés des arènes de parades.

Elles déposent, le plus souvent du 15 mai jusqu'à fin juin (premier œuf vers le 20-25 mai), trois à quatre œufs vert olive dans le nid formé d'une simple dépression dans le sol d'un champ de blé, d'avoine ou, de préférence dans une cul-

ture fourragère (luzerne, trèfle). Une ponte de remplacement peut intervenir en juillet, après destruction de la nichée.

L'incubation dure de 20 à 22 jours. De la première quinzaine de juin, parfois jusqu'à début août, les premiers poussins apparaissent, avec un point culminant fin juin/début juillet. Durant toute la période d'incubation, la femelle quitte difficilement son nid. La fauche ou le broyage de la parcelle condamne bien souvent l'oiseau qui couve.

Peu de temps après l'éclosion, les poussins, qui pèsent une quarantaine de grammes, quittent le nid pour suivre leur mère. Leur croissance dure environ sept semaines. Le choix du domaine sur lequel les femelles vont élever leurs jeunes dépend essentiellement de la richesse en nourriture animale ; une végétation dense et diversifiée située dans des lieux tranquilles sera recherchée.



LES COMPAGNES DE L'OUTARDE

L'habitat de l'Outarde est celui d'autres espèces : l'Oedicnème criard, dont le déclin est à rapprocher de celui de l'Outarde, la Caille des blés, la Perdrix grise, le Traquet pâtre, le Bruant proyer, le Busard cendré...

La grande Outarde ou Outarde barbue (*Otis tarda* ; 2 mètres d'envergure et 10 kg pour les mâles) a disparu des plaines de France au XIX^e siècle, sous la pression de la chasse et des profondes transformations de son habitat. Néanmoins, elle demeure encore dans des plaines d'Europe Centrale et surtout dans la péninsule ibérique.



Oedicnème criard



Alouette des champs



Traquet pâtre



Vol de Grandes Outardes

L'OUTARDE, UN SYMBOLE

Seul oiseau de grande taille qui subsiste dans les milieux ouverts français et espèce au caractère primitif, l'Outarde fascine. Son comportement témoigne de la vie sauvage, complexe et secrète, de l'avifaune de plaine.

Les exigences de l'Outarde en grands espaces où elle doit trouver un habitat et une alimentation répondant à ses besoins vitaux, font d'elle une espèce particulièrement fragile, considérée comme un remarquable indicateur biologique de la capacité d'accueil des plaines cultivées.



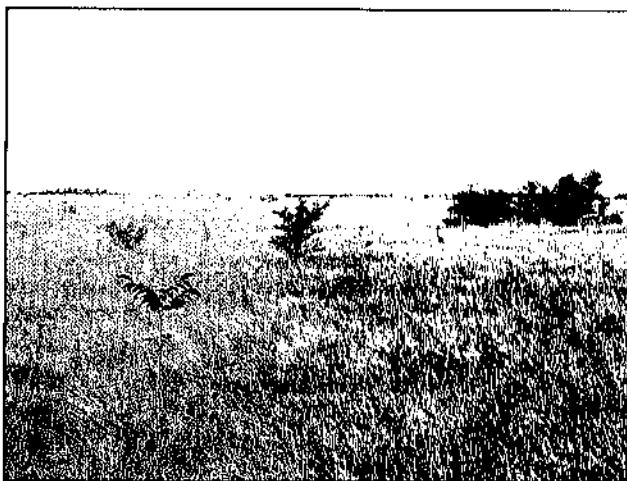
L'habitat traditionnel de l'Outarde.

L'OUTARDE AUJOURD'HUI

À partir de la moitié du XX^e siècle, les activités humaines se sont intensifiées avec les exigences économiques de l'ère industrielle. La plaine a été investie et l'agriculture a vécu une accélération dans ses pratiques, qui sont rapidement passées d'une exploitation rurale traditionnelle à une activité agricole moderne.

Pour les grandes plaines à vocation céréalière, deux profonds changements pour l'Outarde : la modification de l'habitat et la perturbation de ses mœurs.

Un habitat remodelé. Les constructions et les voies de communications nouvelles (autoroutes, voies ferrées...), réduisent son domaine



Steppe herbeuse.

vital. Les parcelles agricoles s'agrandissent, d'un rapport moyen de 1 à 10 ou plus, et l'asso-



Milieu agricole.

lement s'est simplifié, avec rotations courtes ou monoculture, afin d'intensifier la production et de faciliter le travail. Les prairies et les cultures fourragères (luzerne, trèfle) ont disparu avec l'abandon de l'élevage. De nouvelles cultures peu attractives apparaissent (maïs, tournesol) ; denses, hautes et cultivées intensivement, leur capacité d'accueil est faible pour la faune.

Une vie bouleversée. Les collisions avec les lignes électriques et les véhicules sont causes de mortalité. En plaines cultivées, des travaux fréquents menés avec des appareils puissants et rapides accroissent le dérangement et les pertes d'oiseaux au nid ou tapis dans une culture. La nourriture se restreint avec la généralisation des traitements chimiques qui éliminent les insectes. L'arrosage intensif et les canons à gaz gênent les mâles chanteurs et compromettent la

reproduction. Les luzernes pour l'ensilage représentent maintenant un piège pour l'espèce, avec l'arrosage intensif et les 3 ou 4 coupes successives, par fauche rapide et mécanique.

Dans ce nouvel environnement l'Outarde retrouve difficilement l'habitat qu'elle affectionne, avec un grand parcellaire uniforme, la disparition d'une couverture végétale favorable et la limitation des ressources alimentaires.

Dans le paysage remodelé des colonies, le séjour et le déroulement des parades nuptiales sont compromis. Décantonnement, non réoccupation des sites traditionnels, diminution des



contacts sociaux, pourtant indispensables à la cohésion sociale et à l'activité sexuelle de l'espèce, s'ensuivent avec, en conséquence une reproduction mauvaise ou absente.

Progressivement, le nombre d'oiseaux diminue et les colonies s'affaiblissent, aspirant l'Outarde dans une dynamique régressive. Avec

de faibles taux de reproduction, le nombre de jeunes devient insuffisant pour remplacer les Outardes adultes, ce qui conduit inexorablement toute population à la disparition à plus ou moins brève échéance, si le processus persiste.

Pour les habitats d'agriculture moins intensive, le schéma de déclin de l'espèce est sensiblement identique ; les raisons demeurent, mais le mécanisme peut être moins spectaculaire et différencié dans le temps, suivant l'intensité locale des changements.

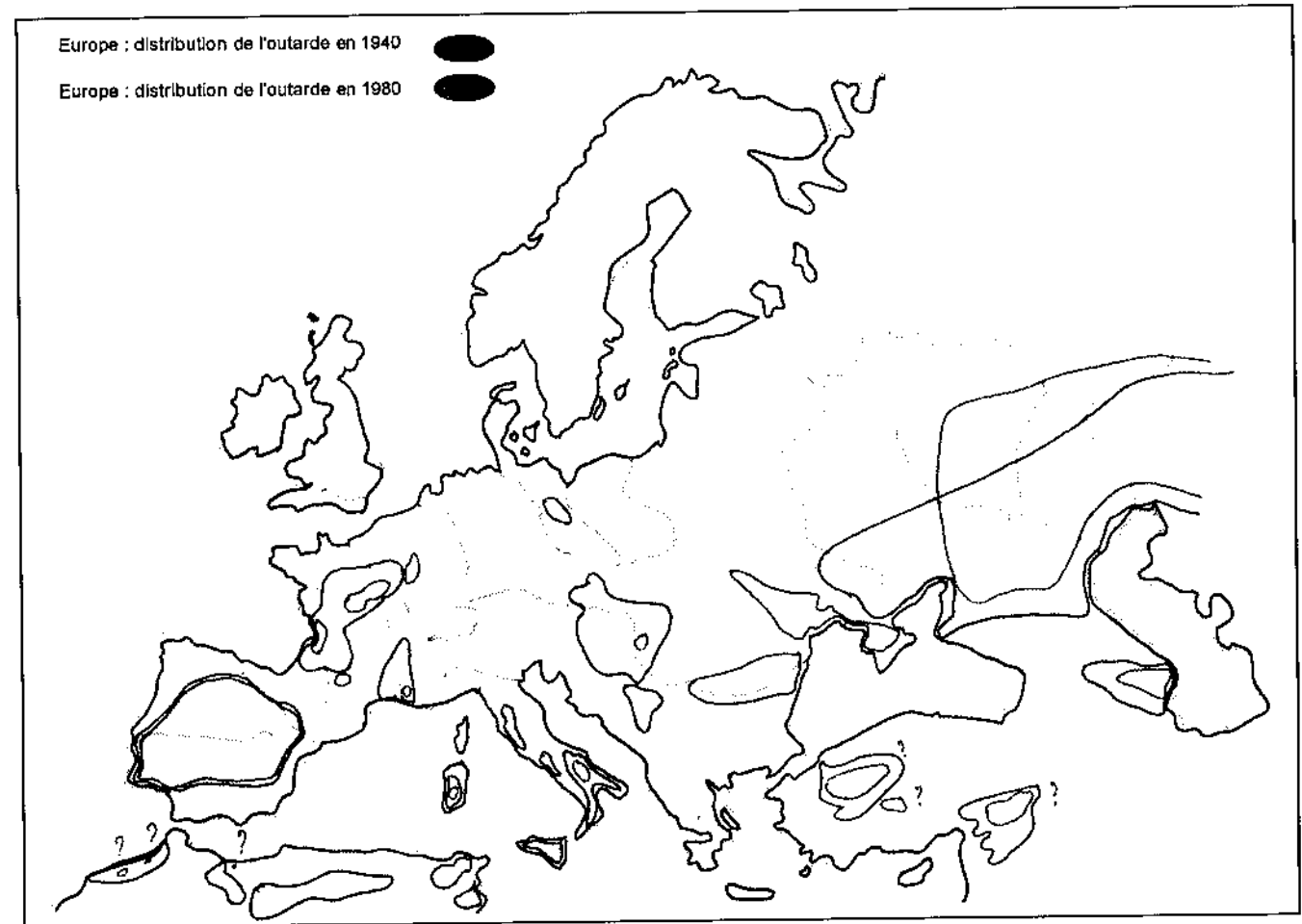
La survie de l'Outarde est aussi liée à sa migration. Chaque année, les voyages aller et retour et le séjour sur les zones d'hivernage sont ponctués d'inconnues, auxquelles s'ajoutent les mystères qui entourent l'origine des oiseaux migrateurs et le choix du site où ils reviennent.

RÉPARTITION

Les populations d'Outardes étaient, à l'origine, installées dans toutes les grandes plaines et steppes continentales plates et de basse altitude de l'Eurasie.

À l'est, l'aire de répartition de l'espèce d'Outarde *Tetrax t. orientalis* couvre la Russie (Ukraine, Crimée), la Turquie, la Transcaucasie, le nord de l'Iran, la Sibérie occidentale et l'Italie, où l'espèce est sédentaire.

À l'ouest, l'Outarde *Tetrax t. tetrax* est présente en Espagne, au Portugal, en France et en Afrique du Nord.



L'Outarde en Europe.

RÉGRESSION

Aujourd'hui, dans la plupart des pays européens et nord-africains, l'aire fréquentée par l'Outarde a fortement diminué et des zones colonisées par elle ont disparu.

En Allemagne, Pologne, Autriche, Hongrie, ex-Yougoslavie, Bulgarie et Roumanie, l'espèce

a progressivement disparu depuis le début du XX^e siècle.

Dans l'ensemble des plaines du centre de l'Europe, l'aire de répartition des populations en déclin se réduit. En Russie, la population est maintenant concentrée au nord du Caucase avec environ 20 000 oiseaux, alors qu'en Ukraine des noyaux résiduels subsistent.

En Afrique du Nord, l'espèce survit au Maroc avec de faibles populations, mais aurait disparu d'Algérie et de Tunisie.

En Italie, l'espèce est en nette régression. De petites populations subsistent dans la péninsule près de Foggia sur l'Adriatique et en Sardaigne ; en 1988, la population est estimée à 2 000 oiseaux et à 600 en 1991.

Par contre, au Portugal et surtout en Espagne, dans les traditionnelles populations sédentaires, les effectifs, estimés à 50 000 / 70 000 oiseaux, sont encore prospères et représentent maintenant 70 à 90 % des Outardes européennes.

SITUATION EN FRANCE

La France constitue la limite nord de l'aire de répartition de l'Outarde et abrite la quasi-majorité des populations européennes migratrices et nicheuses.

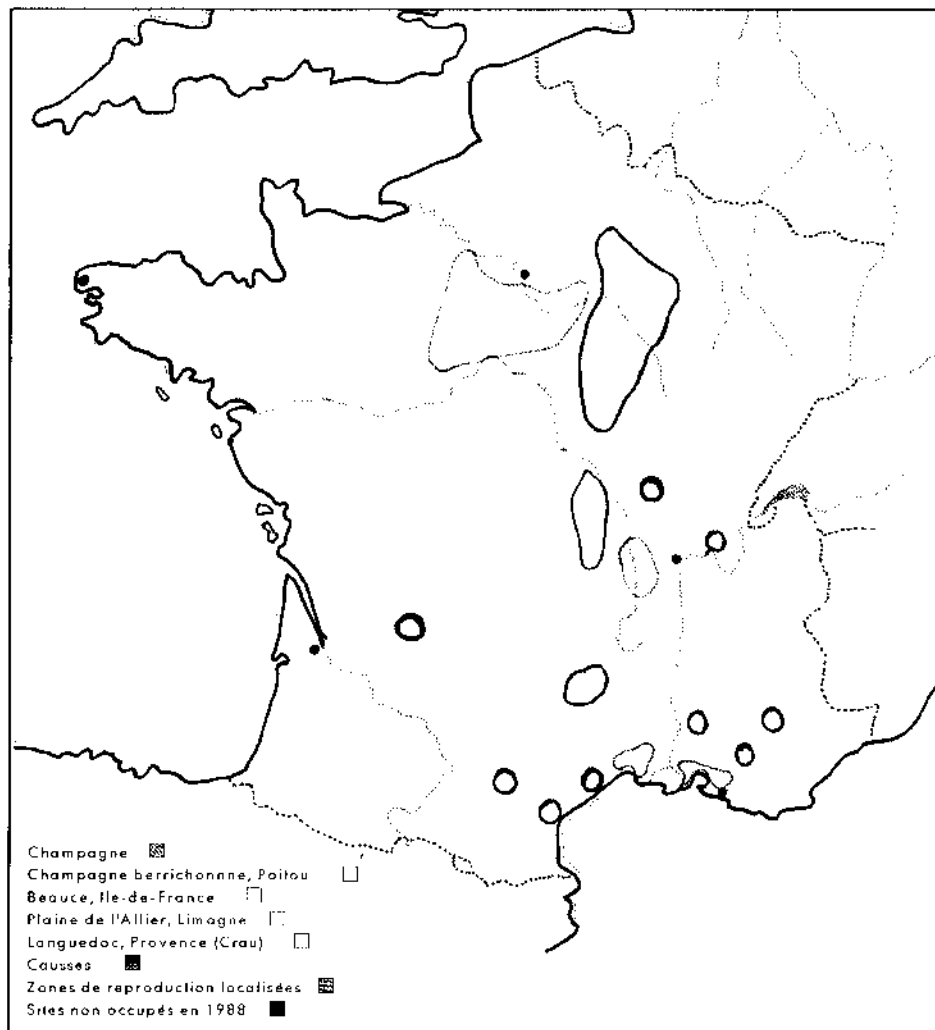
Depuis la moitié du XX^e siècle, la baisse des effectifs est constante et significative. L'espèce



est estimée en 1976 entre 1 000 et 10 000 couples, et en 1984, de 5 000 à 6 000 mâles chanteurs, qui représenteraient 6 à 25 % des effectifs d'Outardes en Europe. En 1994, la population, après avoir connu au cours des 20 dernières années une régression d'environ 50%, est évaluée entre 3 000 et 6 000 mâles chanteurs, la probabilité allant à l'hypothèse basse. En 1995, moins de 1 500 mâles chanteurs sont estimés après comptage.

Connaître le nombre d'Outardes est difficile, avec la discrétion des oiseaux et la méfiance d'une espèce qui est liée aux espaces dégagés pour voir de loin tout danger. Néanmoins, lors des parades nuptiales, les mâles, moins méfiants et plus visibles, peuvent être dénombrés sur les zones où ils se concentrent. Des résultats obtenus en 1984 et en 1995 permettent d'estimer les grandes populations traditionnelles et de donner la tendance de leur évolution.

Ainsi, en Poitou-Charentes, en 1984, la population est bien représentée avec des densités encore élevées localement, mais avec une tendance à la baisse des effectifs et un début de morcellement de la population, qui compte



L'Outarde en France.

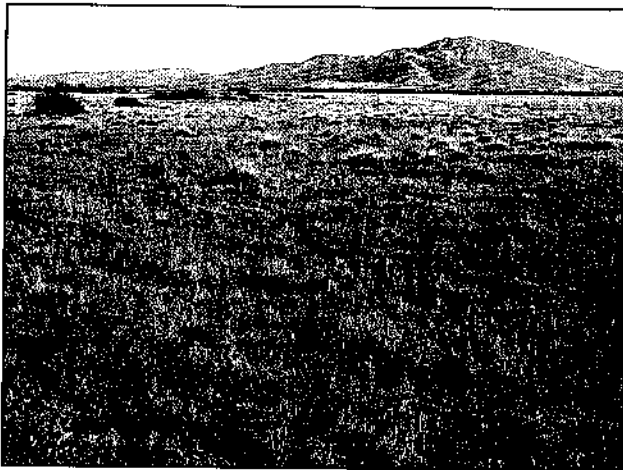
2 500 mâles chanteurs, alors qu'en 1995, ils ne seraient plus que 450 (- 82 %).

Dans le Berry, la population est en diminution rapide, comptant en 1984 moins de 1 000 mâles chanteurs et seulement environ 80 en 1995 (- 90 %).

En Champagne, les effectifs en déclin sont estimés entre 800 à 1 000 mâles en 1984, avec encore quelques concentrations locales à forte densité d'oiseaux, alors qu'en 1995, 25 mâles subsisteraient (- 95 %).

Dans la Beauce, alors que l'espèce était abondante au début du siècle, elle aurait diminué de 90 % au cours des 30 dernières années. Les effectifs seraient d'environ 400 à 500 mâles en 1984, localisés au sein de quelques îlots de populations répartis au sein du vaste plateau beauceron. En 1995, il ne resterait qu'une vingtaine de mâles (- 95 %).

La plaine de la Crau abrite la seule population sédentaire d'Outardes, dont les effectifs peuvent doubler en hiver, avec l'arrivée de nouveaux oiseaux qui viennent hiverner. La colonisation de la Crau par l'Outarde est récente. Alors qu'auparavant l'espèce fréquentait les alentours de cette steppe aride, les tentatives de mise en culture ont enrichi ce milieu en grami-



La Crau.

nées, et permis progressivement l'extension de l'espèce à partir de 1970. En 1984, la population comptait 500 mâles chanteurs et serait en légère augmentation en 1995, avec 550 mâles. Elle représente maintenant 30 % des Outardes françaises, contre 10 % en 1984. De plus, au niveau national, les populations d'Outardes réparties sur le pourtour méditerranéen composent, en 1995, 50 % des populations françaises.

D'autres petites zones abritent aussi localement des colonies d'Outardes, comme la plaine de l'Ain, où subsistent quelques noyaux de populations comptant encore une vingtaine d'oiseaux. Certains disparaissent, comme le noyau situé près de Saint-Quentin, dans l'Aisne, en 1968. En Alsace, la nidification a été prouvée en 1970, et l'espèce s'est maintenue jusqu'en 1985. Dans la plaine du Dijonnais, l'Outarde a disparu en 1928, puis est réobservée à partir de 1952...

SITUATION EN ÎLE-DE-FRANCE

L'aire de répartition de l'Outarde en Île-de-France prolonge celle des populations de Beauce (sud de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et des Yvelines), et de Champagne (sud-est et est de la Seine-et-Marne). Des plaines et des plateaux favorables à l'espèce ont été aussi vraisemblablement colonisés par elle, comme à l'ouest de Versailles et dans la Brie. Mais l'information manque pour retracer l'évolution régionale de l'espèce.

DONNÉES ANCIENNES

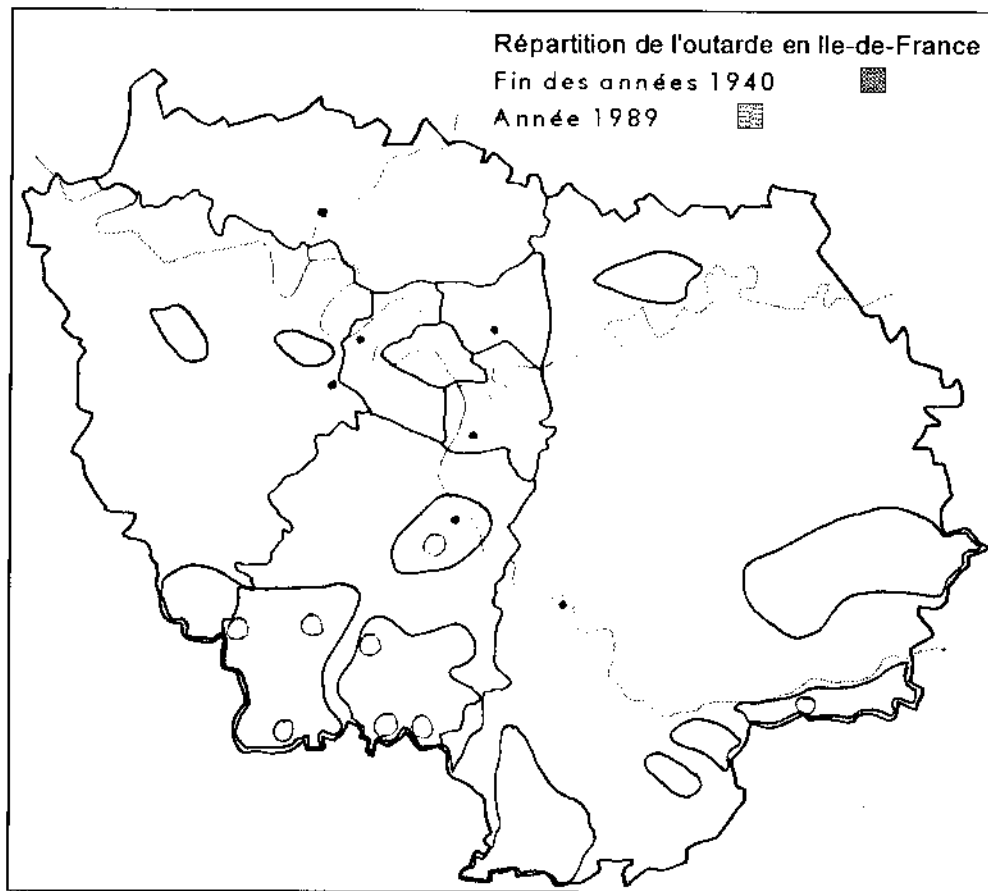
- Au XVIII^e siècle, l'Outarde est commune en Beauce. Vers la fin du XIX^e, présence de l'espèce dans les plaines du nord-est de Paris et, jusqu'aux années 1920, dans les plaines de Seine-et-Marne.
- En 1930, un suivi dans la région de Dreux (28) indique une dizaine de mâles chanteurs sur 3 000 hectares.

DONNÉES MODERNES

- En mai 1959, vers Pithiviers (45), de fortes densités sont relevées, comme 17 oiseaux dans une centaine d'hectares de luzerne.
- En 1960, toujours la région de Dreux (28), la densité est maintenant d'une trentaine d'oiseaux, après avoir régressé dans les décennies précédentes.
- Disparition, en 1968, de la population d'Outardes située au nord de l'Île-de-France, dans l'Aisne.
- D'après des témoignages, la dernière nidification aux environs de Meaux (77) date de 1948.
- Dans les Yvelines, des mâles isolés sont encore détectés en 1976 à Chavenay et en 1982 à Thoiry.
- Entre 1979 et 1981, un nouveau suivi dans la région de Dreux (28), ne relate que 3 mâles.
- En 1982, sur 30 000 hectares prospectés dans la Beauce Chartraine (28), 18 mâles chanteurs sont trouvés.

DONNÉES RÉCENTES

- De 1985 à 1989, dans le sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, une dizaine de places de



L'Outarde en Ile-de-France.

chant occupées irrégulièrement par une quinzaine de mâles chanteurs sont localisées, dont des oiseaux vivant dans le Centre d'Essais en Vol de Brétigny-sur-Orge (91), aux portes de la capitale...

- Depuis 1989, le suivi des places de chants en Essonne confirme la persistance d'un îlot de population aux confins de l'Essonne, du Loiret et de la Seine-et-Marne, où d'autres mâles chanteurs se maintiennent au sud-ouest du Gâtinais.

Conclusion : une régression significative des effectifs s'est amorcée vers les années soixante et s'est accélérée à partir de 1980. Actuellement, la population francilienne d'Outardes n'est représentée que par quelques noyaux, situés dans le sud de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, où ils forment les avant-postes naturels de la population de Beauce.

STATUT DE L'OUTARDE

À partir de 1973, la chasse de

l'Outarde est interdite. L'espèce devient protégée par la prise d'un arrêté interministériel visant à prévenir la destruction ou à favoriser le repeuplement des oiseaux ou de toute espèce de gibier (art. 373, § 5-1 de l'ancien Code rural).

En 1981, avec la nouvelle loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 et ses décrets d'application (notamment le 77-1295), l'Outarde est inscrite sur la liste des oiseaux protégés (arrêté du 17 avril 1981), qui interdit destruction, mutilation, capture ou enlèvement des oiseaux,

destruction ou enlèvement des nids et des œufs, naturalisation.

La Directive Européenne Oiseaux (79/409/CEE) : publiée en 1979, elle a pour objet la protection et la gestion de l'avifaune européenne. L'Outarde canepetière fait partie des espèces de l'annexe 1, qui sont particulièrement menacées de disparition, vulnérables ou rares. Afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution, des mesures de conservation de l'habitat doivent être prises par les États membres au sein de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

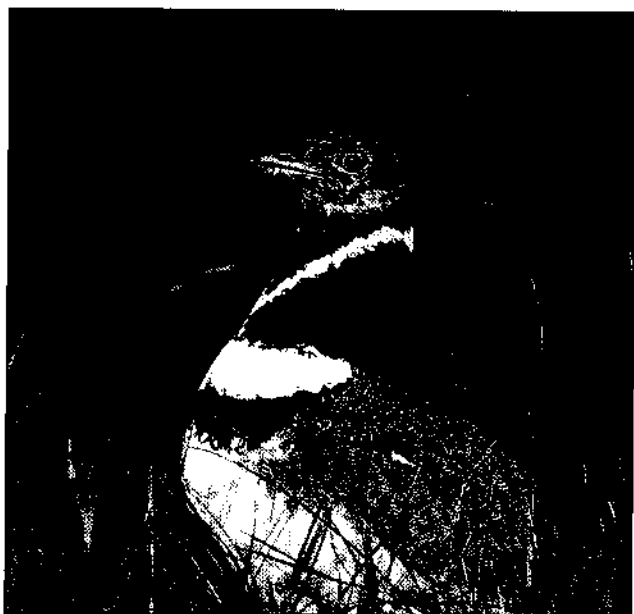
En 1994, afin d'identifier en France les ZPS, 285 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont recensées à partir de critères scientifiques. Pour l'Outarde, le nombre d'au moins 30 couples reproducteurs doit être atteint pour que la zone qu'elle colonise soit recensée en ZICO. Si ce seuil n'est pas atteint, une zone à Outarde peut aussi être concernée grâce à l'abondance d'autres espèces de l'annexe 1.

En France, 13 ZICO couvrant 278 400 hectares (6 % de l'ensemble des ZICO), dont près de 12 000 hectares sont déjà désignés en ZPS, concernent de 980 à 1 320 couples d'Outardes (régions Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Provence-Côte d'Azur, et Pays-de-Loire).

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : lancé en France à partir de 1982, il

est destiné à identifier, localiser et décrire les secteurs du territoire national qui recèlent des espèces sauvages ou des milieux naturels rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Sites de reproduction ou aires de répartition d'espèces comme l'Outarde s'identifient à des zones naturelles à fort intérêt faunistique. Leur recensement en ZNIEFF favorise le maintien de l'habitat de l'Outarde. L'inventaire ZNIEFF n'a pas de portée juridique directe. Mais il représente un outil d'information pour éclairer les décisions et indiquer un enjeu patrimonial important qui demande attention et études approfondies.



Le Livre Rouge de la faune menacée de France : publié en 1994, il recense les animaux sauvages en danger, vulnérables, rares ou à sur-

veiller sur le territoire national, afin de dresser un bilan des connaissances et de représenter un signal d'alarme pour les espèces les plus menacées.

L'Outarde ne figure pas sur le livre rouge. Néanmoins, en partant des estimations des années 1970/1980 et après la régression de 50% que l'espèce a connue dernièrement, l'Outarde doit très être proche du statut d'espèce vulnérable en France (population en fort déclin comptant 1 000 à 10 000 couples nicheurs). Les comptages de 1995, avec environ 1 500 mâles chanteurs, le confirment.

La liste rouge 1994 de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature : concernant le monde entier, elle présente par pays les espèces animales menacées de disparition, qui risquent de s'éteindre dans les prochaines décennies si les causes de leur déclin persistent. Pour la France, l'Outarde canepetière est citée parmi les 8 oiseaux dont l'avenir est compromis.

En 1994, Bird Life International considère aussi que l'avenir de l'Outarde dépend étroitement de mesures conservatoires et l'espèce fait partie des quatre espèces prioritaires en Europe pour leur mise en place.

L'OUTARDE MENACÉE

En Europe, l'Outarde connaît une régression alarmante sur l'ensemble de son aire de répartition, causée par les opérations d'amé-

nagement du territoire et l'évolution de l'agriculture générées par la fin du XX^e siècle.

Elle a disparu de certains pays, et est en déclin dans d'autres. Même dans les fortes populations de la péninsule ibérique, des inquiétudes apparaissent. L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la communauté européenne pourrait voir l'apparition d'une accélération des pratiques agricoles, qui risquerait de menacer l'espèce en tant que telle, dans son dernier bastion.

En France, la régression de l'espèce aurait atteint 70 % de 1970 à 1995 et graduellement sa distribution s'amenuise, avec déjà des disparitions, et un avenir bien compromis là où elle survit. Bien que le souci de sa conservation soit largement affirmé, assistons-nous à la disparition d'une espèce en direct ?





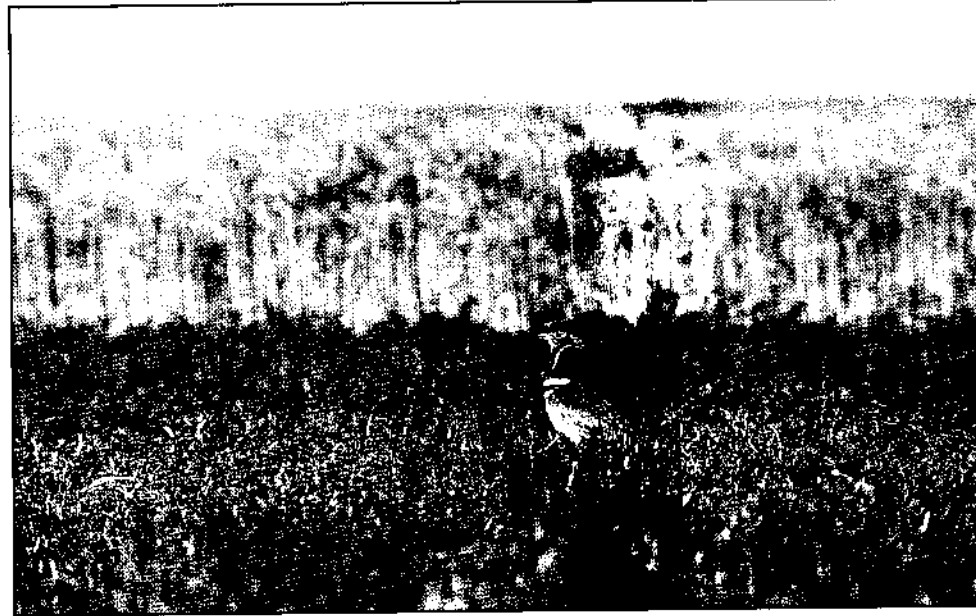
L'habitat contemporain de l'Outarde.

L'OUTARDE DEMAIN ?

Dans beaucoup de régions, l'Outarde est maintenant sérieusement menacée suivant l'intensité des pratiques culturales. Les régions de grande cultures, comme la Champagne, l'Île-de-France..., ont particulièrement vécu cette évolution générale, afin de satisfaire aux exigences économiques des dernières années.

Par exemple, 75 % de la surface agricole de l'Île-de-France a une vocation végétale affirmée en céréales et en oléagineux ; en moyenne les parcelles couvrent 4,5 ha et les blocs de cultures, 18 ha. Les surfaces fourragères ont chuté de 44 % en 10 ans pour atteindre 27 200 ha en 1988. Les insectes liés aux herbages et sensibles aux traitements chimiques et à l'irrigation, comme les criquets, source de nourriture recherchée par l'Outarde, subsistent maintenant dans des zones relictuelles, alors qu'ils étaient autrefois abondants. Après ces profondes modifications de l'habitat, l'Outarde survit dans des sites traditionnels du sud de l'Île-de-France.

Néanmoins, l'Outarde s'entête à revenir chaque année, les espaces qui forment son habitat traditionnel existent toujours, et les zones agricoles possèdent nombre de potentialités faunistiques. Autant de raisons propices pour s'interroger sur sa survie et examiner comment favoriser son avenir. Une telle espèce ne peut



continuellement régresser pour risquer à terme de disparaître. Sa sauvegarde est urgente, méritée et possible.

DES SOLUTIONS

La sauvegarde d'une espèce menacée s'envisage de deux manières : soit en renforçant ses effectifs, soit en restaurant la capacité d'accueil de son habitat.

Pour l'Outarde, renforcer ses populations consisterait à :

- réintroduire des oiseaux capturés dans des populations extérieures ou issus d'élevage, afin de renforcer le noyau d'origine et de favoriser la reproduction ;

- élever artificiellement des poussins éclos dans la nature et à les relâcher par la suite, afin de réduire les causes de mortalité naturelle et d'obtenir un taux de reproduction optimum.

Mais toutes interventions sur une espèce animale se heurtent à plusieurs écueils, notamment biologiques : manipuler et déplacer des animaux sauvages sont extrêmement délicats et imposent au préalable :

- de disposer de techniques éprouvées et fiables concernant toutes les facettes d'une opération de réintroduction ;

- d'identifier les causes de régression, afin d'y porter d'office remèdes.

Comme la cause principale de disparition des espèces est la dégradation des habitats, les maintenir ou les restaurer sont des préalables indispensables, afin que la réintroduction ait des chances de réussir.

Pour un oiseau migrateur comme l'Outarde, à la biologie complexe, aucun précédent n'existe, tant dans la capture que dans le transport, l'élevage et le relâcher d'oiseaux. Toutes les techniques restent à inventer et à expérimenter. Quant à la restauration de l'habitat, la question est d'actualité, mais reste encore sans réponses précises, étant au centre des réflexions et des travaux en cours. Le volet biologique reste entouré d'inconnus ; l'équation est ardue et sa résolution délicate.

L'autre écueil est réglementaire : l'Outarde est une espèce intégralement protégée en France. Capture, transport, enlèvement de nids et d'oiseaux sont interdits. Le Ministère de l'Environnement accorde des dérogations pour des réintroductions d'espèces, mais leur délivrance reste exceptionnelle et est conditionnée au réalisme et à la solidité du projet.

En définitive, renforcer les populations d'Outardes pose plus de problèmes techniques qu'il n'apporte de solutions immédiates. Reste l'intervention sur l'habitat, composant indispensable de la survie de toutes espèces animales.

Mais intervenir sur l'habitat de l'Outarde est délicat. Situé dans des espaces à finalité de production agricole intensive, toute initiative de changement d'affectation de terres pour mener des actions de conservation de la nature y est imprévue et originale dans l'esprit et la pratique.

Sauvegarder l'Outarde caractérise la problématique de conservation d'une espèce sauvage aux exigences écologiques qui survit dans ses habitats traditionnels, transformés là en agrosystèmes aux forts enjeux économiques et sociaux.

SAUVER L'OUTARDE

Sauver l'Outarde, c'est satisfaire aux exigences écologiques d'une espèce migratrice pendant la période qu'elle passe en France sur les zones traditionnelles qu'elle réoccupe.



Sauver l'Outarde, c'est lui redonner les habitats privilégiés autour desquels se centrent et se déroulent les moments forts de sa reproduction, comme :

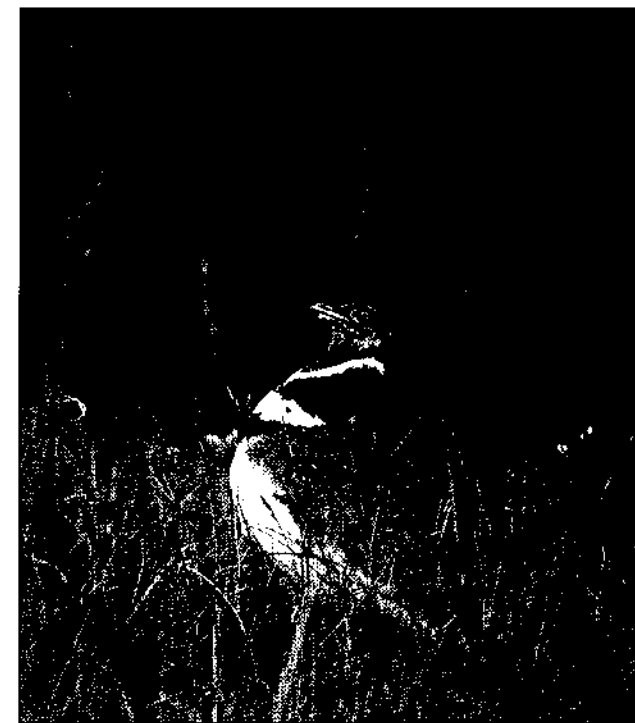
- la parade et l'accouplement ;
- la ponte et la couvaison ;
- l'élevage des jeunes.

Sauver l'Outarde, c'est aussi veiller au maintien du domaine vital des populations, essentiel au déroulement de leur cycle biologique, avec :

- un milieu ouvert d'un seul tenant (plaine agricole, aérodrome, terrain militaire...), d'une superficie de 200/400 ha (minimum vital) à 2 000 hectares (idéale) ou plus ;
- un paysage qui a gardé ses caractéristiques d'origine, et est resté sans bouleversements profonds (autoroutes, voies ferrées, réseau électrique T.H.T. et M.T.).

L'AGRICULTURE, CLEF DE LA SURVIE DE L'OUTARDE

Par comparaison avec d'autres espèces menacées à l'habitat rare et complexe, l'Outarde est liée à un habitat à composition et structure végétales relativement simples, la steppe primitive à graminées. L'espèce s'est ainsi adaptée à un habitat de substitution à végétation herbacée basse, formé notamment de prairies et surtout de cultures fourragères, produit par une activité humaine, l'agriculture.



Ainsi, l'habitat de l'Outarde est issu de l'agriculture et, paradoxalement, des pratiques culturales lui sont favorables, alors que l'évolution d'autres lui est plutôt néfaste.

L'agriculture ouvre aussi, avec la réforme de 1992 sur la Politique Agricole Commune, de nouveaux habitats à la faune sauvage, avec les jachères obligatoires. Pour l'Outarde, les jachères notamment fixes, avec une couverture herbacée spontanée ou semée, hors exploitation intensive, lui procurent source de nourriture et nouvelles places de chant et de nidification. Accompagnant cette réforme, les mesures agri-environnementales permettent notamment d'adapter des systèmes d'exploitation agricole à la conservation de biotopes rares et sensibles et d'espèces menacées, comme l'Outarde.

De mémoire d'hommes, dans nos régions, Agriculture et Outarde sont intimement liées. Activité prépondérante qui intervient perpétuellement sur l'habitat de l'Outarde, l'Agriculture a la formidable capacité de le dégrader ou de le favoriser. Composer avec l'Agriculture et s'inspirer de ses pratiques traditionnelles représentent des solutions réalistes pour recréer ou restaurer l'habitat de l'Outarde en agrosystème.

DES MESURES POUR L'HABITAT

En fonction des constats actuels, les besoins de l'Outarde en terme d'habitat reposent sur :

- des milieux favorables, qui répondent à

ses besoins vitaux, alimentaires et comportementaux, notamment pour le cycle de reproduction ;

- des pratiques agricoles adaptées, qui ne la dérangent pas lors de la reproduction et ne bouleversent pas son habitat.

1 - Des milieux favorables

⇒ Les recréer en implantant des couverts végétaux à base de légumineuses comme la luzerne, particulièrement attractive pour l'Outarde, dont la diminution des effectifs est en corrélation avec celle de ses surfaces. La luzerne est une culture temporaire à cycle long sur 3/5 ans, qui procure à l'Outarde un habitat permanent pendant la période estivale et sert à la fixer lors de ses retours de migration.



Avec son couvert bas, elle lui donne des sites d'accueils privilégiés : chant, nidification, abri, élevage des jeunes, zone refuge. Son attrait persiste au fil des mois, parmi des cultures sur pied inhospitalières ou en été/automne avec le sol nu d'après récolte.

Une luzernière abrite aussi une entomofaune riche et variée, indispensable à l'alimentation des jeunes oiseaux, et fournit une nourriture végétale attractive (inflorescences, jeunes pousses, feuilles), disponible tout au long de l'année.

- ⇒ Restaurer ou rendre plus accueillants les couverts végétaux déjà en place (luzernières, jachères, friches) et en y menant une gestion adaptée.

2 - Une implantation judicieuse

⇒ Planter en priorité des milieux favorables sur les sites traditionnels, indispensables à l'espèce pour son cycle de reproduction.

S'appuyer sur le parcellaire agricole pour les planter, afin d'obtenir une surface unitaire d'environ 1 à 4 ha, ou sur le réseau de chemins en les disposant en bordure : bande de 2 m (minimum) à 20 m (idéale) de large.

⇒ Répartir les milieux favorables sur 10 (déjà satisfaisant) à 20 % de l'aire de répartition de la population.

3 - Une gestion adaptée, avec

⇒ Des pratiques culturales qui s'inspirent de celles traditionnelles, comme :

- semis à faible densité de légumineuses (6 à 12 kg/ha), unique ou en mélange à base de Luzerne, avec Sainfoin, Trèfle, Ray grass, Fétuque, ..., ou de crucifères, comme Navette fourragère, Moutarde blanche, ...

- aucune intervention du 1^{er} mai au 15 juillet ;

- absence de produits phyto-sanitaires ;

- fauche (ou broyage) antérieure au 15 avril et postérieure au 15 août.

⇒ Des travaux de gestion en milieux naturels, là où la dynamique de la végétation risque de dégrader les potentialités initiales, comme :

- élimination de toute strate arbustive spontanée, afin de maintenir un stade ouvert (densité acceptable en buissons, 5 maximum/ha);

- fauche de la végétation herbacée trop dense ou trop haute sur les zones de parade, afin de limiter son développement et de tendre vers un tapis végétal de moins de 0,20 m de haut.



4 - Une démarche globale à l'échelle de la population, avec

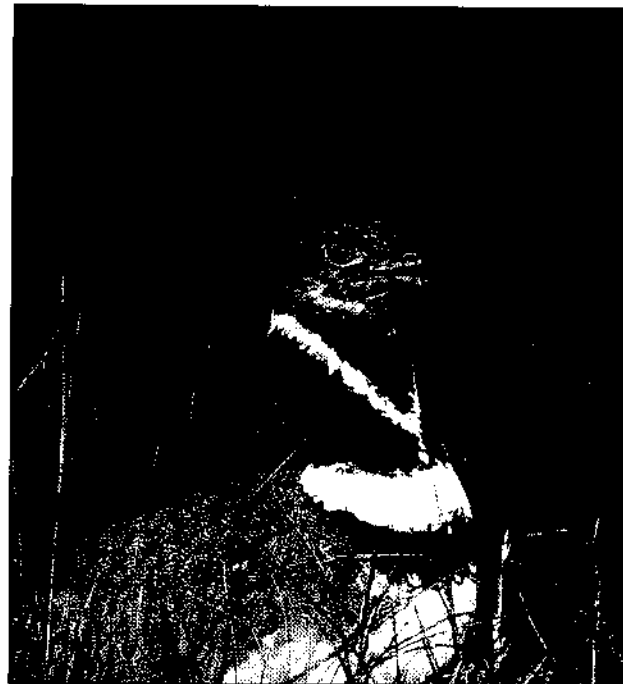
- en plus, d'une proportion de 10 à 20 % de milieux favorables, notamment en parcelles de légumineuses ;

- la recherche d'un paysage ouvert, en réduisant les cultures hautes et à faible capacité d'accueil pour la faune ;

- le maintien des chemins herbeux avec des rives éventuellement élargies ;

- une diminution du parcellaire, afin de reconstituer une mosaïque agricole ;

- la suppression ou la prévention des causes de mortalités accidentelles (collisions avec lignes électriques ou automobiles) ou de perturbations (animaux errants).



DES OUTILS POUR SAUVER L'OUTARDE



La mise en place de mesures conservatoires pour l'Outarde dans des espaces soumis aux enjeux économiques et sociaux de

l'agriculture moderne suscite une épineuse question : comment implanter dans les plaines agricoles des parcelles pour la sauvegarder ? Une telle problématique impose des réponses adaptées, qui intègrent au préalable les exigences des systèmes d'exploitation agricole avec leur viabilité économique.

Un principe fort doit d'abord être posé, afin de répondre aux légitimes soucis des intervenants : concilier contraintes de l'agriculture et sauvegarde de l'Outarde, avec comme objectif d'intégrer les mesures à la gestion de l'espace rural et aux perspectives qui s'ouvrent en la matière.

Pour l'appliquer, rechercher des outils capables d'entraîner librement l'implantation stable de parcelles cultivées pour l'Outarde, comme la démarche consensuelle, avec les accords contractuels et le rôle des SAFER, ou les possibilités réglementaires liées à l'agriculture, comme les jachères et les mesures agri-environnementales.

Pour leur utilisation, suivant la proportion de 10 à 20 % de milieux favorables recherchée, deux variables sont à intégrer, notamment en zones de grandes cultures :

- les systèmes d'exploitation : surface, habitudes culturales et économie ;

- le taux et la nature des jachères obligatoires et des jachères faune sauvage.



L'ACCORD CONTRACTUEL

Objet : afin de maintenir ou de restaurer les habitats naturels ou d'espèces sauvages, de nouvelles collaborations s'instaurent entre utilisateurs de la Nature. Actuellement, cette formule originale est en extension. Réceptivité des partenaires et inclusion de données économiques président aux débats, dont les résultats produisent le passage de conventions de gestion, qui traduisent la commune intention des parties.

Cadre : passage d'un contrat de travail de droit privé qui s'inscrit dans une logique de relations demandeur (ou promoteur = structure qui se soucie de la survie de l'Outarde et qui prend l'initiative de l'opération)/entrepreneur (agriculteur propriétaire ou fermier).

Moyens : à la charge du promoteur.

Coût : il commande aux décisions des parties ; pour toutes implantations projetées, deux cas se présentent :

1 - La parcelle fait partie de la SCOP (Surface en Céréales, Oléagineux et Protéagineux) de l'agriculteur et est soumise aux règles de la Politique Agricole Commune. Avec le passage d'une convention de droit privé entraînant un changement d'affectation, la parcelle sort du champ réglementaire officiel et devient hors SCOP.

La reconversion d'une culture de rapport économique par une autre à finalité de conservation de la nature, génère pour l'agriculteur volontaire un manque à gagner variable suivant les particularités locales. Compenser le manque à gagner et rétribuer le nouveau service rendu sont légitimes ; pour obtenir une base de calcul, voir le tableau 3, page 24.

2 - La parcelle est abandonnée ou inéligible au titre de la politique agricole (absence de céréales, oléagineux ou protéagineux), et possède une rentabilité moindre. L'indemnité concerne le service rendu et peut se calculer à partir des tarifs d'entraide agricole (par exemple, coût en 1995, estimé à 1 100 F/ha/an sur 3 à 5 ans).

Pour l'Outarde : mesure souple et partenariale, appliquée pour répondre à ses besoins. Elle doit notamment comporter :

- la nature (voir «Mesures pour l'habitat») et les modalités de la gestion ;
- la durée (3 ans renouvelable, apparaît adaptée au cycle long de plantes comme la luzerne et nécessaire pour que les mesures produisent leurs effets), en prévoyant la poursuite de la convention lors de succession.



LES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL

Objet : issues de la loi d'orientation agricole de 1960, les SAFER ont pour but d'améliorer les structures agricoles et jouent le rôle de coopérative foncière pour les agriculteurs.

Les SAFER sont autorisées à conduire depuis 1990 des opérations de réorientations des terres, comme pour la protection de la nature et de l'environnement ; des terres libérées ou abandonnées peuvent aussi être mises à disposition par leurs propriétaires.

Cadre : ① accord SAFER/Promoteur, pour rétrocession après achat ou affectation de terres à des actions de protection de la nature ; ② passage de baux (non soumis au statut du fermage ; durée prévue 2 fois 6 ans) SAFER/Promoteur ou agriculteur pour une gestion écologique des terres disponibles.

Moyens : à la charge du promoteur.

Coût : voir l'usage antérieur des terres ; en tant que terres libres ou abandonnées, le montant correspondrait à l'indemnité du cadre contractuel.

Pour l'Outarde : des terres situées dans son aire de répartition peuvent être affectées à sa survie avec un itinéraire culturel adapté ; collaboration avec les SAFER encore peu répandue, soumise aux enjeux fonciers et à la volonté des partenaires ; dans la Meuse et la Lorraine, les SAFER collaborent avec les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels pour l'achat et la rétrocession de terres d'intérêt écologique (prairies humides pour la Grue cendrée...); en Crau, des terres sont rétrocédées par la SAFER à moitié prix à ceux qui acceptent d'y appliquer un statut de Réserve.



LES JACHÈRES P.A.C.

Objet : en 1992, la Communauté Européenne a réformé la Politique Agricole Commune, afin de maîtriser la production agricole (CEE 1765/92). Pour l'appliquer, les agriculteurs classés en «producteur industriel» (production annuelle dépassant plus de 92 tonnes de Céréales, Oléagineux et Protoléagineux), doivent «geler» une partie de leurs terres en les mettant en jachères qui peuvent notamment être rotationnelles (gel tournant sur 5 ans de 15 % de l'exploitation) ou fixes (20 % de l'exploitation gelés pendant 5 ans). Chaque année, en fonction de la production et des marchés, le taux de jachères varie ; pour les rotationnelles, de 15 % en 1992 à 10 % en 1996.

Cadre : mesure officielle de gel passif des terres destinées principalement à lutter contre les excédents agricoles et à limiter l'impact du gel sur les bonnes conditions agronomiques des terres ; n'inclue pas la conservation de la faune et les initiatives en la matière. Néanmoins, la couverture du sol est obligatoire, mais à partir d'une liste limitative officielle de plantes.

Moyens : proviennent d'un Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole, qui compense annuellement le manque à gagner de l'agriculteur.

Coût : varie pour la saison 1993/94 de 1 470 à 3 390 F/ha/an (environ 2 900 F/ha/an pour l'Essonne, en Île-de-France).

Pour l'Outarde : jachères fixes préférables (durée 5 ans), en particulier si :

- juxtaposition ou à proximité de sites traditionnels ;
- comprises dans l'aire de répartition d'une population ;
- plantes choisies dans la liste limitative sont appréciées : notamment Sainfoin, Trèfle incarnat, certaines Luzernes, ... ;
- gestion des parcelles tient compte de sa biologie : dates printanière (avant début mai) et estivale (après mi-juillet) de fauche (ou de broyage), dates et nature d'éventuels traitements (aucun de début mai à mi-juillet).



LES JACHÈRES FAUNE SAUVAGE

Objet : en France, le gel passif peut devenir un gel actif, si l'implantation et l'entretien des jachères obligatoires rotationnelles (à partir de 1993) et fixes (en 1994), assurent le couvert de la faune sauvage.

Cadre : convention départementale tripartite, entre Préfet/Chambre d'Agriculture/Promoteur (Fédération des chasseurs, Association de protection de la nature, Collectivité...), qui fixe les formes de jachères faune sauvage, leurs modalités d'implantation et d'entretien (voir liste de plantes autorisées) et leur coût. Un contrat individuel la prolonge entre le promoteur et les agriculteurs volontaires.

Moyens : à la charge du promoteur ; il verse une compensation financière annuelle à l'agriculteur volontaire, qui s'ajoute à celle du gel passif, pour la conduite de l'itinéraire cultural.

Coût : varie suivant l'itinéraire cultural ; en 1994 de 100 à 1 890 F/ha (moyenne nationale 400 F/ha).

Pour l'Outarde :

- aussi favorable que la jachère obligatoire fixe P.A.C. (voir ci-dessus) ;
- l'itinéraire cultural peut être novateur et conçu suivant sa biologie (voir itinéraire ci-après ; coût itinéraire estimé en 1994 à 600 F/ha/an), et être à l'initiative de promoteur (Chasseur, Naturaliste, ...).

Itinéraire cultural à objectif Outarde

- *Semis unique (Luzerne, mais nécessite dérogation) ou en mélange (Luzerne/Trèfle blanc/Ray Grass) en faible densité (6 à 12 kg/ha suivant conditions locales) ;*
- *Coupe en bandes alternées de 20 mètres de large avant le 15 avril (bandes coupées = places de chant, alimentation... ; bandes hautes = zones refuge, nidification, alimentation...)* ;
- *Coupe totale avec matière exportée après le 15 août, effectuée du centre vers la périphérie de la parcelle ;*
- *Aucun dérangement entre le 1^{er} mai et le 15 juillet ;*
- *Renouvellement du couvert en début des 3^e ou 4^e années ;*
- *Éventuel désherbage sélectif avant le 1^{er} avril.*



LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Objet : un règlement européen (CEE 2078/92) prolonge la réforme de la P.A.C. et vise à valoriser la contribution nouvelle de l'agriculture à la gestion du territoire et à l'entretien de l'espace rural. Chaque État membre l'adapte en fonction de ses particularités. En France, les objectifs retenus concernent la protection des eaux, des paysages, des espèces sauvages..., avec une gestion des terres respectueuse de l'environnement par contractualisation volontaire de leurs exploitants agricoles.

Cadre : des « Opérations locales » sont prévues pour la faune menacée ; des couverts adaptés à la problématique de l'opération, non soumis aux règles de la P.A.C., sont implantés durant 5 ans dans des entités écologiques ; élaborées au niveau local, elles sont validées par le Comité Régional Agriculture Environnement, le Ministère de l'Agriculture, avant d'être soumises pour acceptation aux Commissions Environnement et Financière de la Communauté Européenne.

Moyens : opération financée à 50 % par l'État et par l'Europe, puis au-dessus de 1 100 F/an/ha à 50 % par le Conseil Régional et par l'Europe.

Pour l'Outarde : durée favorable et itinéraire cultural conçu pour sa survie ; l'opération est officialisée par un cahier des charges détaillé et prolongée par un contrat individuel État/agriculteur pour les applications de terrain.

Coût : montant de l'indemnisation doit compenser le manque à gagner et le surcoût des agriculteurs volontaires, tout en respectant les barèmes européens ; calcul suivant les productions et les enjeux locaux.

Nota : en 1994, une « opération locale » est initiée en Île-de-France, dans le sud de l'Essonne (tableau 1), pour répondre à la problématique de l'Outarde en zone de grandes cultures céréalières, avec un cahier des charges adapté aux contraintes (tableau 2). En fonction des enjeux économiques et territoriaux, le calcul de l'indemnisation a été particulièrement développé. Il procède par comparaison des bilans économiques de la culture habituellement pratiquée (ici du blé) et de l'itinéraire cultural pour l'Outarde, aboutissant à une compensation annuelle de 4 200 F/ha (tableau 3).

À partir de 1995, pour les agriculteurs qui désirent que leurs surfaces en culture Outarde (mesures agri-environnementales) soient décomptées du gel obligatoire au titre de la P.A.C., la compensation financière est réduite à 3 800 F/ha/an (gel vert, d'après le règlement européen CEE 2015/95).

TABLEAU 3

	CULTURE HABITUELLE		CULT. OUTARDE
	85 % CULTIVÉS	15 % JACHÈRES	100 % ITIN. CULTUR.
Rendement/ha	75 q	0	non valorisable
Prix/q	70 F	0	0
Prime/ha	2 230 F	2 857 F	0
Produit/ha	7 480 F (1)	2 857 F (1)	0 (1)
Charg. proport.	2 000 F (2)	0 (2)	- 200 F (2)
Coûts culturaux	2 000 F (3)	1 000 F (3)	- 700 F (3)
Marge directe 1 - (2+3)	3 480 F (a)	1 857 F (b)	- 900 F (c)
Marge directe moy. (4)	3 236,55 F (d) (a) x 85 % + (b) x 15 %		- 900 F (c)
Perte (5)	4 136,55 F, c'est-à-dire (d) + (c) arrondis à 4 200 F		

(4) : L'agriculteur, en respectant la règle européenne pour cette pratique culturale, aurait un revenu d'environ 3 200 F/ha, alors qu'en menant une culture pour l'Outarde, il dépenserait 900 F/ha.

(5) : l'agriculteur ayant choisi de participer à l'opération Outarde perd son revenu de 3 200 F/ha et il doit aussi dépenser 900 F/ha pour mener la culture Outarde, d'où une perte arrondie à 4 200 F à compenser.



TABLEAU 1 : PROJET OUTARDE DE NATURESSONNE
ou réflexion d'une Association de Protection de la Nature pour
sauvegarder une espèce menacée.

CONSTAT

Diminution dramatique de l'espèce entraînée par les mutations agricoles.

BUT

1. Éviter la disparition de l'Outarde et intervenir pour la conserver ;
2. Comme intervention au niveau de l'espèce réglementairement délicate et aux techniques inconnues, choix pour restaurer son habitat ;
3. Redonner ainsi à l'Outarde un habitat répondant à ses besoins vitaux, notamment sur sites de parade et de reproduction, dans une Zone d'Action Prioritaire préalablement sélectionnée (présence de l'espèce actuelle et passée).

PROBLÉMATIQUE SUR ZONE D'ACTION PRIORITAIRE

- Disparition de cultures fourragères ;
 - Zone de grande culture aux pratiques culturales modernes ;
 - Terres à enjeux économiques avec viabilité des exploitations agricoles ;
- Maïs** : Zone de présence traditionnelle de l'espèce, avec places de chant fréquentées ;
- Donc** : Toute intervention sur l'habitat se déroulera sur autrui, dans zones cultivées et devra s'insérer dans démarche économique.

PRINCIPE

- Remplacer en proportion suffisante dans Z.A.P. des cultures de production par une culture favorable à l'Outarde à base de légumineuses, dans des parcelles (surface minimum 0,30 ha), situées de préférence sur places de chant, et des bandes le long des chemins (largeur minimum 20 m) ;
- Rechercher un outil juridique et/ou financier pour l'appliquer.

MÉTHODE

- S'appuyer sur de solides références ;
- Pratiquer des cultures traditionnelles (notamment fourragères) localement connues et bénéficiant du savoir-faire de la profession agricole ;
- Mener une large concertation et s'appuyer sur le volontariat ;
- Proposer une juste compensation financière (voir tableau 3).

MOYENS (outils disponibles fin 1993) ET CHOIX

- Convention de gestion ;
- Politique des Espaces Naturels Sensibles ;
- Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (PRONATURA-IDF) ;
- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural ;
- **Mesures agri-environnementales** ; retenues car conjuguant moyens financiers et réglementaires sur longue durée (5 ans).

TABLEAU 2 : MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES
OPÉRATION LOCALE 1994
«RESTAURATION DE L'HABITAT DE L'OUTARDE CANEPETIÈRE
EN ÎLE-DE-FRANCE»

OBJECTIF

Recherche d'un retrait sur 10 à 20 % des 3 800 ha de la S.A.U. du périmètre d'intervention pour culture favorable à l'Outarde, donnant :

- Ouverture du paysage ;
- Diversité du milieu ;
- Existence de zones où l'espèce puisse satisfaire à ses besoins vitaux.

PARTICIPATION DES AGRICULTEURS

- 70 agriculteurs concernés ;
- Recherche d'agriculteurs pour s'engager sur une mise en retrait volontaire de terres sur 5 ans ;
- Gestion rémunérée des terres en retrait d'un montant de 4 200 F/ha/an (si en plus du gel P.A.C. obligatoire) ou de 3 800 F/ha/an (si déduites du gel P.A.C. obligatoire), afin de compenser les pertes économiques, d'intégrer les contraintes sur le reste du parcellaire et d'appliquer l'itinéraire cultural favorable à l'Outarde ; soit un maximum de 840 F par hectare inclus dans les 3 800 F/ha du périmètre de l'opération, si le taux maximum de 20 % est atteint.

ITINÉRAIRE CULTURAL SUR PARCELLES EN RETRAIT

- Semis en mélange Luzerne / Trèfle blanc / Sainfoin en faible densité (6 kg/ha) ;
- Aucune intervention entre le 1^{er} avril et le 31 août ;
- Une coupe avec matière exportée après le 1^{er} septembre ;
- Renouvellement du couvert en début des 3^{es} ou 4^{es} années ;
- Tolérance éventuelle d'un désherbage sélectif avant le 1^{er} avril, après avis du Comité de pilotage.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

- Respect du code de bonnes pratiques agricoles (arrêté interministériel du 22 novembre 1993) ;
- Éviter la dérive des produits phyto-sanitaires vers les parcelles en mesures agri-environnementales ;
- Limiter les surfaces en cultures hautes et denses, comme le maïs.





Chasseur de France
F.I.C.E.V.V.

Natur Essonne

Association d'Etude et de Protection de la Nature de l'Essonne

• REPUBLICA FRANCE
ministère de l'agriculture et de la pêche